



**PRÉFET  
D'ÈURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020212-0001**

**Signé par**

**Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 2 juin 2020**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Élections**

Arrêté préfectoral constatant la composition provisoire de l'organe délibérant de la communauté de communes du Grand Châteaudun en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de la légalité et des élections

**Arrêté préfectoral constatant la composition provisoire de l'organe délibérant de la communauté de communes du Grand Châteaudun en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-6 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment l'article 19.

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 14a/2020 du 30 mars 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2016341-002 du 06 décembre 2016, modifié portant création de la communauté de communes du Grand Châteaudun par fusion-extension entre les communautés de communes des Trois Rivières, du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises et les communes de Mézières-au Perche, Bullou, Gohory, Brou, Dampierre-sous-Brou, Unverre, Moulhard, Yèvres, La Bazouche-Gouët et Chapelle-Guillaume ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019294-0002 du 21 octobre 2019 fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes du Grand Châteaudun dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux ;

**ARRETE :**

**article 1 :** Dans les conditions prévues à l'article 19 de la loi n°2020-290 du mars 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le mandat de conseiller communautaire de Monsieur Jean COCHARD, représentant la commune nouvelle d'Arrou, cesse à l'entrée en fonction des conseillers élus lors du premier tour des élections municipales et communautaires.



**article 2 :** L'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019294-0002 du 21 octobre 2019 fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes du Grand Châteaudun prendra effet à l'issue du renouvellement général du conseil communautaire après le second tour des élections municipales.

**article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **02 JUIN 2020**

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général



Adrien BAYLE